

ACTION URGENTE

LE MISSOURI S'APPRÊTE À PROCÉDER À SA TROISIÈME EXÉCUTION DE L'ANNÉE

Michael Tisius doit être exécuté dans l'État du Missouri le 6 juin 2023. Il a été condamné à mort pour deux meurtres commis le 22 juin 2000. Aujourd'hui âgé de 42 ans, il avait 19 ans au moment des faits et sortait d'une enfance marquée par la maltraitance et la négligence. Il a été établi par des diagnostics qu'il souffre de déficits neurologiques et d'un dysfonctionnement cérébral, d'un syndrome de stress post-traumatique et d'un trouble de la personnalité dépendante. Des experts ont conclu qu'un homme plus âgé avait exploité l'immaturité et la fragilité psychologique de Michael Tisius pour le faire participer au crime. Le gouverneur du Missouri doit annuler son exécution et commuer sa condamnation à mort.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Gouverneur du Missouri :
Office of Governor Michael L. Parson
P.O. Box 720, Jefferson City
MO 65102, États-Unis

Courriel : via <https://governor.mo.gov/contact-us/mo-governor>

Monsieur le Gouverneur,

*L'exécution de **Michael Tisius** est programmée le 6 juin. Il ne fait aucun doute que le crime pour lequel cet homme a été condamné – le meurtre de deux surveillants de la prison du comté de Randolph le 22 juin 2000 – est très grave. Je ne cherche pas à minimiser la souffrance qu'il a causée, mais je souhaite vous appeler à empêcher cette exécution.*

Alors âgé de 19 ans et emprisonné pour un délit mineur, Michael Tisius partageait sa cellule avec un homme plus vieux que lui qui a entrepris un plan pour que l'adolescent, après sa libération, l'aide à s'évader. Le plan ne prévoyait pas de tirer sur quiconque, mais la compagne de cet homme a volé une arme à feu et l'a donnée à Michael Tisius pour qu'il intimide les surveillants. C'est lorsque la mise en œuvre de ce plan a échoué que les deux gardiens ont été tués par balle.

Des experts ont conclu que les conséquences de l'enfance et de l'adolescence traumatisantes de Michael Tisius l'avaient rendu particulièrement susceptible d'être « manipulé » pour commettre ce crime.

Il y a quarante ans, dans une affaire où l'accusé encourait la peine capitale, la Cour suprême des États-Unis a souligné : « La jeunesse n'est pas un simple fait chronologique. C'est une situation et une période de la vie dans laquelle une personne est particulièrement influençable et particulièrement vulnérable aux dommages psychologiques. » En 2005, lorsqu'elle a interdit l'application de la peine de mort contre des personnes ayant moins de 18 ans au moment de leur crime présumé, compte tenu de leur immaturité et de leur vulnérabilité aux influences négatives, la même Cour suprême a souligné que ces caractéristiques « ne disparaissent pas le jour des 18 ans d'un individu ». Bien que les avocats qui ont assisté Michael Tisius lors de la deuxième audience de détermination de sa peine aient présenté des éléments faisant état de la négligence et de la maltraitance qu'il avait subies durant son enfance, les évaluations réalisées plus tard à la demande de ses avocats en appel par une spécialiste des traumatismes subis pendant l'enfance, un neuropsychiatre, un neuropsychologue et un expert pénitentiaire fournissent une image plus cohérente et convaincante de son état psychologique et émotionnel, ainsi que de l'impact que celui-ci a eu sur sa capacité de jugement et sa prise de décisions.

Contrairement à l'affirmation du parquet au jury, selon laquelle la dangerosité future de l'accusé rendait une condamnation à mort « nécessaire », un psychiatre qui a rencontré Michael Tisius à plusieurs reprises au cours des 20 dernières années a déclaré que ses évaluations montraient « l'opposé d'un comportement antisocial » et qu'il avait « réalisé une transition réussie vers une vie non violente » en prison. Un expert pénitentiaire ayant plusieurs décennies d'expérience dans la gestion des prisons a conclu, après avoir examiné de façon approfondie le dossier pénitentiaire de Michael Tisius, qu'il n'avait montré aucun comportement violent durant son incarcération et pouvait être géré sans problème en prison.

Je vous appelle à accorder une grâce à Michael Tisius et à commuer sa peine de mort.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

En mai et juin 2000, Michael Tisius, alors âgé de 19 ans, purgeait une peine de 30 jours pour vol simple à la prison du comté de Randolph, dans le Missouri. Il partageait sa cellule avec un homme de 27 ans (« R.V. ») transféré dans cette prison après avoir tenté de s'évader d'une

autre. Ce dernier a entrepris un plan d'évasion prévoyant que l'adolescent, après sa libération et avec l'aide de la compagne de R.V. (« T.B. »), reviendrait à la prison avec une arme à feu et forcerait les surveillants à entrer dans des cellules, avant que R.V. ne « prenne le relais ». Libéré le 13 juin 2000 et se retrouvant sans domicile à Saint-Louis, Michael Tisius a contacté T.B., qui a déclaré qu'elle voulait poursuivre le plan. Elle lui a donné une arme à feu volée à ses parents et, le 22 juin, tous deux se sont rendus à la prison. Après leur entrée, Michael Tisius a vraisemblablement été pris de panique et a tiré sur deux surveillants. N'ayant pas réussi à ouvrir la cellule de R.V., lui et T.B. ont pris la fuite. Ils ont été arrêtés le jour même. Interrogé sur la raison pour laquelle il avait tiré, Michael Tisius a répondu : « Je ne sais pas. Je ne sais pas pourquoi j'ai fait ça. » En 2001, il a été déclaré coupable de meurtre avec préméditation et condamné à mort. En appel, sa condamnation à mort a été annulée. Lors d'une nouvelle audience consacrée à la détermination de sa peine, en 2010, le jury a de nouveau voté à l'unanimité en faveur d'une condamnation à mort.

T.B. a témoigné contre Michael Tisius au cours de son procès de 2001, acceptant en échange de plaider coupable de meurtre sans préméditation et d'être condamnée à deux peines de réclusion à perpétuité (R.V. a été jugé en 2002 en tant que complice, déclaré coupable de meurtre avec préméditation et condamné à la réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle). Les avocats qui ont assisté Michael Tisius pour la nouvelle audience de détermination de la peine n'ont jamais parlé avec T.B. et elle n'a pas été appelée à témoigner lors de cette audience en 2010. En 2018, elle a signé une déclaration « pour partager ce [qu'elle avait] observé, à savoir que [R.V.] avait influencé Michael – qu'il lui avait complètement lavé le cerveau ». Elle a déclaré : « J'ai compris dès l'instant où j'ai rencontré Michael que [R.V.] était rentré dans la tête de ce gosse. Michael n'avait que 19 ans lorsque le crime a été commis. Il était encore gamin. Même pour son âge, il n'était pas mûr. [R.V.] a manipulé Michael. » Elle a indiqué que le soir du crime, il « était presque dans un état de transe ».

En 2018, une spécialiste des traumatismes subis pendant l'enfance a relevé que Michael Tisius avait vécu « une enfance et une adolescence très traumatisantes » et qu'une telle expérience avait « de profondes conséquences sur le développement du cerveau et le réseau neuronal, qui se déconnecte et cesse de réguler le délicat équilibre entre fonctionnement physiologie, émotionnel et cognitif ». La négligence et la violence, pour lesquelles il n'a jamais bénéficié d'une « intervention thérapeutique efficace », l'ont rendu « facilement manipulable par [R.V.] ». Toujours en 2018, un neuropsychiatre a établi que Michael Tisius souffrait d'un syndrome de stress post-traumatique, d'un dysfonctionnement des régions fronto-temporale et striatale du cerveau et d'un trouble de la personnalité dépendante. Il a noté que, aussi bien lors du procès que de la nouvelle audience de détermination de la peine, « le contexte social à l'origine de son traumatisme n'a pas été abordé convenablement, et l'impact de ce traumatisme a été sous-estimé et présenté de façon incomplète ». Il a également écrit : « M. Tisius manifeste une vulnérabilité et une suggestibilité extrêmes [...] Ses troubles cognitifs, sa difficulté à comprendre un langage complexe, ses troubles des fonctions exécutives et le fait qu'il se trouve "bloqué" mentalement entraînent une inclination à compter sur d'autres personnes [...]. M. Tisius présente un risque accru d'être manipulé [...]. La manipulation est l'élément central des faits pour lesquels il est actuellement condamné à mort. »

Un neuropsychologue a conclu en 2018 que Michael Tisius présentait une « constellation de déficits [neurologiques] installés depuis longtemps et remontant à son enfance ». Il a souligné : « Il est bien établi que le cerveau continue de se développer jusqu'à environ 25 ans [...]. Le cerveau d'une personne de 19 ans, surtout s'il est déjà altéré, ne traitera pas les informations aussi précisément ou efficacement que celui de quelqu'un de plus mûr. Ainsi, au moment du crime, les déficiences que j'ai décrites plus haut auraient eu un impact encore plus fort sur les fonctions exécutives et le comportement de M. Tisius. » Dans une déclaration remise à un tribunal datée de 2023, un psychologue du développement indique que les recherches menées au cours de la dernière décennie montrent que dans des situations d'émotions intenses, telles que l'anxiété ou la peur, le cerveau d'une personne de 18 à 21 ans fonctionne comme celui d'une personne de 16 ou 17 ans. Un psychiatre a évalué Michael Tisius à plusieurs reprises ces 20 dernières années à la demande de ses avocats. En 2003, il a estimé que, au moment du crime, Michael Tisius « souffrait d'une maladie mentale non traitée, ses facultés mentales étaient diminuées et il était largement soumis à l'influence manipulatrice de R.V. ». La défense n'a pas présenté ces éléments au jury lors de l'audience de 2010. En 2013, le même psychiatre a conclu que Michael Tisius « continuait de présenter un raisonnement immature » et que son « degré de maturité intellectuelle avait stagné au milieu de l'adolescence ». En 2022, il a annoncé que, après une « maturation retardée des fonctions de son cerveau adolescent à cause de la violence physique et de la négligence non traitées dans son enfance », Michael Tisius avait désormais réalisé « une transition réussie vers une vie non violente » en prison. En 2018, un expert du milieu carcéral a examiné le dossier pénitentiaire de Michael Tisius et conclu qu'il n'avait « montré aucun comportement violent durant son incarcération ». Au cours de l'audience de 2010, le parquet avait insisté sur sa dangerosité future, en s'appuyant sur un élément datant d'après sa condamnation en première instance : le fait qu'il avait été reconnu coupable en 2009 d'avoir eu un « cambrión de botte » en sa possession – une pièce en métal provenant de la semelle d'une botte qui avait été retrouvée dans son poste de radio en 2006 (mais qui n'avait pas été taillée pour être rendue tranchante, comme l'a affirmé le procureur en 2009). Le procureur de l'audience de 2010 a déclaré que cela montrait que Michael Tisius avait la volonté de tuer à nouveau, en le décrivant comme un « loup » et en enjoignant aux jurés de voter en faveur d'une condamnation à mort pour protéger « l'ensemble de la communauté du maintien de l'ordre ». Ses avocats savaient que le parquet présenterait cet élément et que leur client avait toujours nié avoir placé ce morceau de métal dans la radio et avait désigné un autre prisonnier comme responsable de la présence de cet objet dans la prison, mais ils n'ont jamais cherché ni présenté d'éléments pour contester ce facteur aggravant. En 2018, un prisonnier condamné à perpétuité a signé une déclaration affirmant qu'il avait placé le cambrión dans la radio à la demande de l'homme identifié par Michael Tisius comme responsable. Il a décrit Michael Tisius comme « un gosse terrorisé et intimidé » qui aurait été trop craintif pour enlever le cambrión de sa radio, demander qui l'avait placé là ou le signaler.

Amnesty International s'oppose catégoriquement à la peine de mort en toutes circonstances. Dix prisonniers ont déjà été exécutés cette année aux États-Unis, dont deux dans le Missouri. Cet État totalise 95 des 1 568 exécutions réalisées dans le pays depuis 1976.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 28 juin 2023

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Michael Tisius (il)